

**COMPTE RENDU DE LA RÉUNION PUBLIQUE
DE LA COMMISSION LOCALE D'INFORMATION (CLI)
AUPRÈS DU C.N.P.E. DE CATTENOM**

**DU 9 NOVEMBRE 2017
AU CENTRE D'INCENDIE ET DE SECOURS DE THIONVILLE
AMPHITHEATRE**



Etaient présents :

- Mme Rachel ZIROVNIK, Vice-Présidente de la CLI, Vice-Présidente du Département de la Moselle déléguée aux Relations avec le Luxembourg et au Territoire de Thionville,
- Mme Pauline LAPOINTE-ZORDAN, Vice-Présidente du Département – canton de Thionville,
- M. Pierre ZENNER, Conseiller Départemental du canton de Metzervisse,
- Mme Isabelle RAUCH, Députée de la circonscription de Thionville-Est, Conseillère Départementale – canton de Metzervisse,
- M. Guy KREMER, Maire de Boust et représentant de la Communauté de Communes de Cattenom et Environs (CCCE),
- M. Justin CONRADT, Maire de Breistroff-la-Grande, et représentant de la CCCE,
- M. Patrick BECKER, Vice-Président de la CA « Portes de France – Thionville » CAPFT, Maire de Kuntzig,
- M. Jean-Luc NIEDERCORN, Représentant de la CC Bouzonvillois Trois Frontières, Maire de Kirschnaumen,
- M. Jean KIEFFER, Représentant de la CC de l'Arc Mosellan, Maire de Kédange-sur-Canner,
- M. Bernard ZENNER, Représentant de la commune de Cattenom, 1^{er} Adjoint au Maire,
- Dr. Bernard PY, Président de l'Association de Sauvegarde pour la Vallée de la Moselle,
- M. Marcel PHILIPPON, Représentant de la Fédération de la Moselle pour la pêche et la protection du milieu aquatique,
- M. Marc TABOURET, Représentant de la CLCV Moselle,
- M. Jean-Luc HAGEN, Représentant de l'Unité Départementale Moselle CGT,
- Mme Hélène TOBOLA, ARS Lorraine, représentant M. MULIC, Délégué territorial pour la Moselle,
- Mme Anne RIBAYROL-FLESCHE, Représentante du Conseil Economique, Social et Environnemental,
- M. Thierry BONNET, Sous-Préfet de Thionville,
- M. Georges BOS, Sous-Préfet et Directeur de Cabinet du Préfet de la Moselle, pour le Service Interministériel de Défense et de Protection Civile (SIDPC),
- M. Thierry ROSSO, Directeur du CNPE de Cattenom,
- M. Jean-Cyr DARBY, Chef de mission communication du CNPE de Cattenom,
- Mme Coralie DUPONT, du service communication du CNPE de Cattenom,
- Mme Sandrine KUSTER, Chef de Mission Sécurité Qualité CNPE de Cattenom,
- M. Laurent WERDENBERG, Directeur Délégué Technique et Environnement CNPE de Cattenom,
- M. Jérôme LE SAINT, Directeur Délégué Tranche en Marche CNPE de Cattenom,
- M. Philippe CASTAGNA, Ingénieur au CNPE de Cattenom,
- M. Jean-Luc PASQUET, Ingénieur au CNPE de Cattenom,

- M. Pierre BOIS, Chef de la division de Strasbourg de l'Autorité de Sûreté Nucléaire (ASN),
- M. Vincent BLANCHARD, Adjoint au Chef de la division de Strasbourg de l'ASN,
- M. Stephan SCHMITZ-WENZEL, représentant le Landrat du Landkreis Trier-Saarburg Günther SCHATZ,
- M. Christoph WINCKLER, du Landkreis Trier-Saarburg,
- M. Thomas JACKL, représentant Mme la Landrätin du Landkreis Merzig-Wadern Daniela SCHLEGEL-FRIEDRICH,
- M. Thomas SEILNER, Agent expert du Ministère de l'environnement et de la protection des consommateurs du Land de Sarre,
- M. Dan BIANCALANA, Représentant du SYVICOL, Echevin de la ville de Dudelange,
- Mme Myriam HEIRENDT, représentant M. Luc FELLER, Haut-Commissaire à la Protection Nationale (HCPN) du Grand-Duché de Luxembourg,
- M. Roger SPAUTZ, Représentant de Greenpeace Luxembourg,
- M. Yves LHEUREUX, Chargé de mission de l'Association nationale des Comités et Commissions locales d'information (ANCCLI),

Assistaient également :

- Mme Cariné ROYER, Directrice Adjointe de la communication, Département de la Moselle,
- Mme Marjolaine DESMARTIN, Agence Tema,
- Mme Anne-Laure MACLOT, Secrétaire de la CLI,

Etaient excusés :

- M. Patrick WEITEN, Président de la CLI, Président du Département et Ancien Député de la circonscription de Thionville-Est,
- M. Jean-Marie MIZZON, Sénateur de la Moselle, Conseiller Communautaire de la CAPFT,
- Dr. Khalifé KHALIFE, Conseiller Régional Grand Est,
- M. Laurent STEICHEN, Vice-Président du Département – canton de Bouzonville,
- Mme Katia MULLER, Conseillère Départementale du canton de Bouzonville,
- M. Olivier RECH, Conseiller Départemental du canton de Thionville,
- Mme Katia GENET-MAINCION, Vice-Présidente de la CCCE, Maire de Berg-sur-Moselle,
- M. Denis BAUR, Vice-Président de la CCCE, Maire de Kanfen
- M. Jean WAGNER, Représentant de la CCCE, Maire de Gavisse,
- Mme Marie-Marthe DUTTA-GUPTA, Représentante de la CCCE, Maire de Fixem,
- M. Gérard GUERDER, Vice-Président de la CCCE, Maire de Rodemack,
- M. Jean KLOP, Vice-Président de la CAPFT, Maire de Manom,
- M. Henri BOGUET, Vice-Président de la CAPFT, Maire de Fontoy,
- M. Marc FERRERO, Assesseur à la CAPFT, Maire d'Havange,
- M. Jean OURY, Représentant de l'Institut Européen d'Ecologie,
- M. Patrick MANGENOT, Représentant de l'Unité Départementale Moselle CFDT,
- Le représentant de l'Unité Départementale Moselle CFTC,
- M. Léon HOFF, Représentant de l'Unité Départementale Moselle CFE-CGC,
- M. Marc HOVER, Directeur Général des Services Départementaux de la Moselle,
- M. le Lieutenant-Colonel SMITH, représentant le Colonel VALLIER, Directeur du Service Départemental d'Incendie et de Secours de la Moselle,
- M. Serge FEBVRE, Membre titulaire à la CCI de Moselle, Vice-Président « Commerce »
- Mme Marie-Laurence HERFELD, Représentante de la Chambre d'Agriculture de la Moselle,

A l'issue de la présentation, M. Roger SPAUTZ questionne l'ASN sur le sujet de l'augmentation de 10 à 18 % du taux de bouchage des générateurs de vapeur qu'elle a autorisée. Il souhaite connaître les taux de bouchage actuels des générateurs de vapeur du CNPE de Cattenom, l'évolution du taux de bouchage ces dernières années ainsi que les conséquences d'un trop fort bouchage. Par ailleurs, il aimerait connaître les prédictions d'EDF au sujet du développement des fissures.

M. Pierre BOIS explique que l'autorisation du taux de bouchage prend en compte la capacité du générateur de vapeur à assurer la sûreté en fonctionnement normal et en cas d'accident. Le passage du taux à 18% s'appuie sur un avis de sûreté de l'Institut de Radioprotection et de Sûreté Nucléaire (IRSN) considérant un refroidissement satisfaisant de réacteurs.

M. Thierry ROSSO complète en expliquant que les générateurs de vapeur sont contrôlés régulièrement, de manière préventive, et pas uniquement lors des visites décennales. Il communique ensuite les taux de bouchage des générateurs de vapeur (GV) des quatre réacteurs :

- Réacteur n°1 : 1,48 % (taux moyen des 4 GV)
- Réacteur n°2 : 1,56 % (taux moyen des 4 GV)
- Réacteur n°3 : 0,73 % (taux moyen des 4 GV)
- Réacteur n°4 : 0,4 % (taux moyen des 4 GV)

M. Roger SPAUTZ s'étonne de l'autorisation d'augmentation du taux à 18 % alors que les valeurs sont très faibles.

M. Thierry ROSSO ne peut se prononcer pour les autres CNPE français.

4. Evénements classés sur l'échelle INES déclarés par le CNPE de Cattenom à l'ASN

Mme la Vice-Présidente de la CLI donne la parole successivement à M. Thierry ROSSO, Directeur du CNPE de Cattenom et à M. Vincent BLANCHARD, Adjoint au Chef de la division de l'ASN de Strasbourg afin qu'ils présentent les six événements suivants classés sur l'échelle INES (voir diaporamas correspondants).

- Evénement lié à l'indisponibilité d'une vanne d'un dispositif de sauvegarde de l'unité de production n°4 (déclaration au niveau 1 le 17 mai 2017)
- Evénement générique lié à l'indisponibilité potentielle de sources électriques en cas de séisme, dans les centrales de 1300 MWe (déclaration au niveau 2 le 20 juin 2017)
- Evénement radioprotection lié à la contamination ponctuelle d'un intervenant au niveau de la nuque (déclaration niveau 1 le 18 août 2017)

M. Thierry ROSSO explique que l'origine de la contamination reste inconnue. Il affirme qu'il est primordial d'améliorer la préparation des salariés et des intervenants de leur protection corporelle.

- Evénement lié à l'indisponibilité d'une alarme de surveillance sur l'unité de production n°4 (déclaration niveau 1 le 12 septembre 2017)
- Evénement lié à l'indisponibilité d'une alarme de surveillance sur l'unité de production n°4 (déclaration niveau 1 le 19 septembre 2017)

- Événement générique lié à la tenue au séisme de tuyauteries situées dans la station de pompage (déclaration niveau 2 le 9 octobre 2017)

M. Roger SPAUTZ s'étonne que l'ASN détecte de plus en plus de problèmes liés à la tenue au séisme et souhaite en connaître la raison.

M. Vincent BLANCHARD rappelle que les contrôles effectués au CNPE de Belleville ont montré des épaisseurs de métal trop faibles pour justifier leur tenue en cas de séisme équivalent aux séismes de référence. Suite à cette détection, des contrôles par ultrasons ont également été conduits sur le CNPE de Cattenom. Ces détections plus fréquentes résultent d'une action de contrôle approfondie et généralisée de l'ASN et d'EDF sur la tenue au séisme des installations.

5. Action de Greenpeace sur le CNPE de Cattenom le 12 octobre 2017

Mme la Vice-Présidente de la CLI donne la parole à M. Thierry ROSSO, Directeur du CNPE de Cattenom, puis à M. Georges BOS, Sous-Préfet et Directeur de Cabinet du Préfet de la Moselle, afin qu'ils évoquent l'intrusion de Greenpeace sur le site de la centrale le 12 octobre dernier.

M. Thierry ROSSO s'adresse directement à M. Roger SPAUTZ, membre de la CLI et représentant de Greenpeace en lui demandant si, selon lui, il faut des morts pour prouver l'efficacité du dispositif de protection du site. Il explique que Greenpeace s'est annoncé auprès de la gendarmerie et a brandi un panneau avec le nom de l'association afin que les gendarmes ne tirent pas et adaptent leur méthode d'intervention. Il redoute qu'un jour, un individu malveillant se glisse parmi un groupe de militants, car les forces de l'ordre feront alors feu sans distinction. M. Thierry ROSSO condamne fermement ce risque. Puis, il décrit le système de protection du site, constitué de trois grillages visant à retarder toute intrusion, à défendre les points d'importance vitale du site et par conséquent à effacer la menace. Les militants de Greenpeace ont franchi le premier grillage qui joue le rôle de limite de propriété, puis le deuxième, qui possède un système de détection, avant d'être effectivement détectés et empêchés de franchir le troisième grillage.

M. Georges BOS prend ensuite la parole pour condamner la communication de Greenpeace ainsi que son intrusion, intervenue après que les gendarmes aient été prévenus. Il craint que le contexte de menaces terroristes puisse donner de mauvaises idées à des individus malveillants. Il qualifie cette action d'irresponsable car elle met les militants en danger. Par ailleurs, il affirme que la sécurité autour du CNPE de Cattenom fonctionne bien, des tests étant effectués chaque mois, la preuve étant que les militants ont été arrêtés en moins de 8 minutes alors que le site compte 400 ha. Il conclut que l'action n'a rien prouvé car elle s'est faite sur une zone non vitale.

M. Roger SPAUTZ préfère évoquer le rapport de Greenpeace publié le 10 octobre 2017, qui porte sur la fragilité des bâtiments contenant les piscines d'entreposage des combustibles usés. Il informe les membres de la CLI de la diffusion d'un documentaire sur Arte le 5 décembre prochain au sujet de la sécurité nucléaire, et intitulé « Sécurité nucléaire, le grand mensonge ». Puis, il aborde le sujet de l'audition à l'Assemblée nationale, le 8 novembre, du Président de l'ASN sur les possibilités de scénarios d'accidents. Il considère que la sécurité de ces bâtiments, d'une épaisseur de 30 cm, est très faible. Il souhaite qu'ils soient « bunkérisés », pour ne pas être fragilisés en cas d'attaque externe.

M. Thierry ROSSO coupe M. Roger SPAUTZ en affirmant qu'il tronque la vérité et rectifie. Selon le Président de l'ASN, l'enjeu de sûreté ne concerne pas la partie haute, mais bien la partie basse du bâtiment, c'est-à-dire la piscine, et notamment la capacité de l'installation à amener de l'eau dans la piscine. Il ajoute que l'épaisseur est entre 8 et 10 fois supérieure à 30 cm.

M. Roger SPAUTZ invite les membres de la CLI à prendre connaissance du résumé du rapport de Greenpeace sur ce sujet.

M. Thierry ROSSO complète et explique que tous les sujets de sûreté sont soumis à une évaluation permanente, et notamment celui du bâtiment de stockage de combustible usé.

M. Roger SPAUTZ demande pourquoi le bâtiment de stockage du combustible usé de l'EPR est différent desdits bâtiments des centrales actuelles.

M. Pierre BOIS souhaite rectifier le propos concernant la déclaration du Président de l'ASN. Il explique que l'ASN est responsable des enjeux de sûreté et non des enjeux de sécurité et qu'elle ne doit pas être citée pour des questions de sécurité. Il ajoute que des études sont en cours sur les capacités de refroidissement du combustible usé en situation normale et en situation accidentelle. Par conséquent, la sécurité du site, point à l'ordre du jour, est un autre sujet.

M. Dan BIANCALANA, représentant le SYVICOL, s'interroge sur le fonctionnement des différents dispositifs de sécurité liés à l'accès au site. Il souhaite savoir qui intervient, à quel moment et de quelle manière et quelles sont les limites de ce fonctionnement.

M. Thierry ROSSO comprend cette interrogation mais regrette de ne pouvoir y répondre, pour des raisons de confidentialité et de respect de la loi.

M. Georges BOS approuve et indique qu'il ne dévoilera aucune information à ce sujet.

M. Dan BIANCALANA se montre dès lors d'autant plus inquiet.

M. Georges BOS se veut rassurant en expliquant que la neutralisation rapide des militants est une preuve que le dispositif fonctionne.

M. Yves LHEUREUX constate que le sujet des piscines de refroidissement est très sensible et constitue une réelle préoccupation des CLI. Il informe qu'un livre blanc sortira sur ce sujet fin 2018, et qu'il résultera de travaux de membres de l'ANCCLI.

Mme Rachel ZIROVNIK tient à donner son avis en tant que Maire d'une commune du PPI et garante de la sécurité des populations. Selon elle, communiquer de cette façon n'est pas satisfaisant.

6. Bilan de l'exercice nucléaire sur le CNPE de Cattenom les 17 et 18 octobre 2017

Mme la Vice-Présidente de la CLI donne la parole à M. Pierre BOIS, Chef de la division de l'ASN de Strasbourg puis à M. Georges BOS, Sous-Préfet et Directeur de Cabinet du Préfet de la Moselle, afin qu'ils évoquent l'exercice nucléaire sur le CNPE de Cattenom (voir diaporama ASN).

A l'issue de la présentation de M. Pierre BOIS, M. Georges BOS présente la vision de la Préfecture. Il explique que l'exercice, national, était très ambitieux et qu'il a été très réaliste. Il a permis de tester la chaîne d'alerte en faisant venir tous les intervenants concernés, et notamment les officiers de liaison frontaliers, au sein de la cellule de crise, et que tout a bien fonctionné. Les Maires étaient également impliqués sur le territoire, et la pression médiatique a été simulée grâce à un cabinet spécialisé qui a rendu les choses très réalistes.

L'ensemble des services a bien réagi. Les représentants du CNPE de Cattenom détenaient des réflexes acquis grâce aux exercices passés, les pompiers se sont rendus au bon endroit, les services de l'Etat avaient préalablement recensé la population en vue d'une mise à l'abri, les CRS ont surveillé les accès de l'A31 et les autorités luxembourgeoises ont parfaitement joué le jeu en stoppant les flux vers la Moselle.

Concernant les aspects négatifs, ils concernent les conseils techniques qu'il a reçus des experts que sont l'ASN et l'IRSN. Son rôle étant de protéger la population, il aurait eu besoin d'éléments simples lui permettant de prendre facilement une décision et de s'adresser aux citoyens avec des mots simples. Or, cela a été plutôt compliqué.

Puis, il évoque la question des Plans communaux de sauvegarde qui, pour certaines communes des 10 km, n'existent pas, tandis que d'autres doivent être renouvelés voire complétés. Il précise que le Sous-Préfet de Thionville, M. Thierry BONNET, a encadré les visio-conférences avec les Maires.

Puis il relate un problème de coordination avec l'Allemagne, qui a décidé de prendre des mesures de restriction de nourriture sans consulter la France. Il explique que la coordination est fondamentale dans la prise de décision. Dans ce cas, la France a dû s'aligner alors qu'elle n'aurait pas dû avoir à le faire, car le pilote de l'exercice était bien le Directeur des opérations de secours, dans ce cas lui-même.

L'exercice du second jour a reposé sur un scénario d'évacuation, en vue de la rédaction du PPI de 20 km. Les participants ont testé une situation réelle, et principalement les réflexes d'évacuation de la population, depuis une commune d'accueil dans les 5 km vers une commune au-delà de 20 km. Des centres d'accueil ont été créés pour les résidents de Centres médico-sociaux et pour les écoles, et un travail avec les forces de l'ordre a permis de mettre des itinéraires d'évacuation en place. L'exercice s'est bien déroulé car chacun connaissait son rôle. Un retour d'expérience « à froid » aura lieu à Paris en janvier 2018. Le nouveau PPI sera présenté à la CLI dans la foulée.

M. Guy KREMER, Maire de Boust partage son expérience de terrain, car il a participé à l'exercice depuis sa commune. Il explique que les Maires étaient rassemblés en audioconférence pour se présenter. Des soucis techniques sont intervenus, des blocages ou hachures dans la communication lorsque tout le monde était connecté. Certains Maires ne sont pas parvenus à joindre le Sous-Préfet. Le réseau de téléphonie luxembourgeois prenait parfois le pas sur le réseau français.

M. Georges BOS confirme ces difficultés. Il constate que le réseau filaire serait un meilleur moyen de communication.

Mme Rachel ZIROVNIK considère que la Préfecture devrait inciter les communes à actualiser leurs Plans communaux de sauvegarde. Puis elle soulève la question des stations d'épuration, situées à cheval sur plusieurs communes, et se demande qui en est responsable en cas d'évacuation. Elle ajoute que le Département a recensé les bâtiments situés dans le PPI et qu'une information sur la distribution d'iode a été effectuée.

M. Yves LHEUREUX évoque le guide pour la préparation et l'évaluation des exercices d'urgence radiologiques de 2015 qui mentionne la possibilité d'impliquer les CLI dans le déroulement de l'exercice. Il souhaite savoir si les organisateurs ont tenu compte de ce guide.

M. Georges BOS répond que les élus ont été impliqués, notamment au sujet des PCS, mais que la CLI ne l'a pas été, et que des progrès sont à faire à ce sujet.

M. Pierre BOIS répond que la CLI a été impliquée dans la préparation de l'exercice mais non dans le dispositif de gestion de crise.

M. Yves LHEUREUX s'interroge enfin sur l'implication de la population lors de l'exercice.

M. Georges BOS répond qu'il s'agissait d'un exercice sur table. Dans la réalité, 26 000 personnes auraient été concernées, et sachant que 70 % se débrouillera probablement seule, le souci de la Préfecture était préalablement de fixer un cadre. Les aléas seront joués dans le futur, lorsque le PPI à 20 km aurait été rédigé et que les services et les Maires connaîtront bien la nouvelle doctrine. Un échantillon de population dans chaque commune de personnes qui veut partir et un échantillon de population souhaitant rester seront identifiés pour participer à un exercice.

Puis, il ajoute que le volet animal a été pris en compte, avec le travail de la Direction départementale de la protection des populations. Une doctrine a été écrite au sujet de la gestion des animaux. En effet, certains agriculteurs ne voudraient pas quitter leur exploitation si l'on décidait de ne pas évacuer les animaux. Dans ce cas, des vétérinaires seraient réquisitionnés pour leur assurer un minimum vital le temps de la crise.

M. Thomas SEILNER, du Ministère de l'Environnement sarrois, explique que la Sarre, la Rhénanie-Palatinat et le Luxembourg étaient reliés téléphoniquement mais qu'ils n'étaient pas présents lors de la conférence de décision. Il explique que si cela avait été le cas, il se peut que ces pays n'auraient pas été d'accord avec les décisions prises. Il demande que cet aspect soit pris en compte dans le retour d'expérience à froid.

M. Georges BOS approuve ce point et confirme qu'il aurait en effet fallu organiser des audioconférences de décision avec les autorités étrangères. Il considère ce point comme étant une piste d'amélioration.

M. Roger SPAUTZ demande si l'EPHAD situé dans la zone des 2 km autour du CNPE a été pris en compte.

M. Georges BOS répond que des lieux d'accueil ont effectivement été prévus pour les résidents de l'EPHAD. Il complète en expliquant que les services de la Direction départementale des territoires disposent d'un système permettant de recenser le nombre de bus disponibles sur un rayon de 30 km autour de la centrale. Le jour de l'exercice, 530 bus étaient réquisitionnés en 10 minutes de temps. Ils auraient pu être dispatchés dans les communes, depuis un dépôt de bus à Florange. Ainsi, les moyens existent pour mener à bien l'évacuation des populations, car la part des gens qui souhaiterait évacuer à l'aide des moyens mis à disposition par les pouvoirs publics est évaluée à 30 %. A cela s'ajoute la disponibilité de 15 bus militaires qui pourraient également être utilisés. Enfin M. Georges BOS propose de venir présenter à la CLI le nouveau PPI afin de glaner des remarques qui pourront être utiles à sa rédaction.

7. Pré-bilan de la campagne d'arrêts 2017 et présentation de la campagne d'arrêts 2018 du CNPE

Mme la Vice-Présidente de la CLI donne la parole à M. Thierry ROSSO, Directeur du CNPE de Cattenom, afin qu'il présente le pré-bilan de la campagne d'arrêts 2017 et la campagne d'arrêts 2018 du CNPE (voir diaporama joint).

A l'issue de la présentation, M. Thomas SEILNER s'interroge sur le fait que l'un des trois pôles du transformateur principal de l'unité de production n°1, qui ont été changés lors de la visite décennale l'an dernier, doivent à nouveau être changé en 2018. Il demande quelle en est la raison.

M. Thierry ROSSO confirme que les trois pôles ont bien été changés en 2016, mais qu'une défaillance liée à un joint sur l'un des pôles a été détectée. EDF a décidé de se retourner contre le fabricant.

8. Points divers concernant la CLI (programme d'activité et budget 2018)

Mme la Vice-Présidente de la CLI présente le programme d'activité ainsi que le budget pour 2018, conformément au règlement intérieur.

Elle mentionne le travail conséquent du groupe de travail des CLI transfrontalières qui se poursuivra l'an prochain.

Elle indique que le budget reste identique à celui de l'année précédente.

M. Roger SPAUTZ la questionne sur les conséquences de l'élargissement du PPI à 20 km pour la CLI.

Mme la Vice-Présidente répond que cet aspect fera partie des réflexions à mener, étant donné que la population passera de 105 000 à 400 000 habitants.

9. Divers

- Représentation des membres de la CLI de Cattenom à l'ANCCLI

Mme la Vice-Présidente informe les membres de la CLI de la candidature de M. Bernard ZENNER, 1^{er} adjoint au Maire de Cattenom, pour représenter la CLI au sein de l'Assemblée générale de l'ANCCLI, au sein du collège des experts. Elle demande aux membres de se manifester en cas de désaccord. La candidature est approuvée à l'unanimité. Ainsi, les représentants de la CLI de Cattenom sont désormais les suivants :

- Collèges des élus : Rachel ZIROVNIK
- Collèges des associations : Dr. Bernard PY (Association de sauvegarde de la vallée de la Moselle)
- Collège des syndicats : Patrick MANGENOT (CFDT)
- Collège des experts : Bernard ZENNER (1^{er} adjoint Mairie de Cattenom).

Mme la Vice-Présidente demande ensuite au public s'il a des questions à poser, conformément au règlement intérieur, ce qui n'est pas le cas.

Elle remercie les intervenants pour leur clarté et salue le respect des différentes prises de position.

L'ordre du jour étant épuisé, Mme la Vice-Présidente lève la séance à 17h14.

A Thionville,
Le 9 novembre 2017,

Rachel ZIROVNIK
Vice-Présidente de la CLI de Cattenom

